

Mont-Joli, le \_\_\_\_\_

**AUX DIRECTEURS (TRICES) GÉNÉRAL (LES) ET GREFFIERS (IÈRES) –  
TRÉSORIERS (IÈRES) DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS**

Objet : Règlement RÉG351-2022 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2023

---

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme à l'original du règlement numéro RÉG351-2022 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2023.

À cet effet, vous trouverez également une copie de l'avis public de l'adoption du règlement RÉG351-2022 que vous voudrez bien publier aux endroits désignés par votre conseil, accompagné du règlement et qui doit nous être retournée une fois la section « Certificat de publication » dûment complétée et signée, par la poste ou par courriel au [jbeaulieu@mitis.qc.ca](mailto:jbeaulieu@mitis.qc.ca).

Vous remerciant de votre habituelle collaboration, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marcel Moreau  
Directeur général et greffier-trésorier

p.j.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 7 décembre 2022, adopté le « Règlement RÉG351-2022 pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2023 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022**

Marcel Moreau  
Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Julie Dubé, en ma qualité de greffier-trésorier (ière) ou greffier de la municipalité de Sainte-Flavie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 heures et 16h00 heures le 16<sup>ième</sup> jour de janvier.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 16<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE janvier 23

Julie Dubé  
Directeur (trice) général (e)  
Greffier-trésorier (ière)